



BACHELOR

CHARGÉ(E) DE CLIENTÈLE

en ASSURANCE & BANQUE

Niveau Bac + 3 Titre RNCP niveau 6 n°40253

Objectifs de la formation :

Le rôle du chargé(e) de clientèle en Assurance et Banque réside dans la prospection, l'information et le conseil auprès d'une clientèle diversifiée, incluant des particuliers tels que des salariés, des commerçants, des professionnels libéraux et des retraités.

Qu'il/elle exerce au sein d'une banque, d'une compagnie d'assurance ou d'un courtier en assurance, le chargé(e) de clientèle en Assurance et Banque doit posséder des compétences techniques homogènes pour répondre aux obligations réglementaires propres aux secteurs de la banque et de l'assurance.

Ce programme se distingue par son engagement envers le développement de compétences relationnelles et commerciales. Les étudiants sont amenés à acquérir ces compétences de manière pratique à travers des exercices concrets et des mises en situation. Ainsi, ils sont pleinement préparés à exceller dans un domaine où la qualité de la relation client et la maîtrise des produits financiers sont cruciales.

Entrée dans la vie active :

Conseiller/ Gestionnaire en assurance et banque

Poursuite d'études :

Masters spécialisés en assurance et banque

Conditions d'admission :

Être titulaire d'un diplôme Bac + 2

Dossier de candidature à télécharger sur le site internet du campus

Entretien avec le directeur adjoint enseignement supérieur

Contenu de la formation :

Bloc 1 - Développer un portefeuille clients en assurance et banque

Bloc 2 - Conseiller et vendre des produits et services bancaires, assurantiels et financiers auprès des prospects et clients du portefeuille.

Bloc 3 - Gérer la gestion courante des activités en assurance et banque intégrant la mise en œuvre d'une démarche de développement de la satisfaction client.

499 heures de formation en un an.

Modalités de l'alternance :

2 semaines en entreprise / 1 semaine à l'UFA

Obtention du diplôme :

Validation de chaque bloc de compétences par une épreuve écrite et une épreuve orale.

Epreuves finales : soutenance mémoire et grand oral.

Chaque bloc de compétences peut-être acquis de façon autonome.

Résultats de la session 2025 :

67% à l'issue des épreuves de juillet

100% à l'issue du rattrapage en août

Référent handicap UFA

Jean Luc NOIRAULT

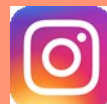
Formation par apprentissage en partenariat avec :

www.saintemarthe-chavagnes.com

* Ecole Supérieure d'Assurances de Paris

* CFA Isaac de l'Etoile

Les formateurs sont des professionnels de l'assurance et de la banque .





Préparation de la certification
incluse dans la formation

BACHELOR

CHARGÉ(E) DE CLIENTÈLE

en ASSURANCE & BANQUE

Les modalités de l'apprentissage

⇒ Les modalités de l'alternance

- 499 h de formation en un an (heures référentiel)
- Calendrier de l'alternance ci-après.

⇒ Le suivi de l'apprenti

- Le livret d'apprentissage.
- Un formateur référent suit l'apprenti.

⇒ La rédaction du contrat d'apprentissage

- L'entreprise complète une fiche de renseignements.
- Le contrat est rédigé par le CFA Isaac de l'Etoile dont dépend l'Unité de formation d'apprentis (UFA) Sainte Marthe Chavagnes.

Projet calendrier BACHELOR CCAB année 2026-2027

	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	
1	mar	jeu	dim	mar	ven	lun	lun	jeu	sam	mar	jeu	dim	fé
2	mer	ven	lun	mer	sab	mar	mar	ven	dim	mer	ven	lun	UFA
3	jeu	sam	mar	jeu	dim	mer	mer	sam	lun	jeu	sab	mar	entre
4	ven	dim	mer	ven	lun	jeu	jeu	dim	mar	ven	dim	mer	
5	sam	lun	jeu	sam	mar	ven	ven	lun	mer	sam	lun	jeu	
6	dim	mar	ven	dim	mer	sam	sam	mar	jeu	dim	mar	ven	
7	lun	mer	sam	lun	jeu	dim	dim	mer	ven	lun	mer	sam	
8	mar	jeu	dim	mar	ven	lun	lun	jeu	sam	mar	jeu	dim	
9	mer	ven	lun	mer	sam	mar	mar	ven	dim	mer	ven	lun	
10	jeu	sam	mar	jeu	dim	mer	mer	sam	lun	jeu	sam	mar	
11	ven	dim	mer	ven	lun	jeu	jeu	dim	mar	ven	dim	mer	
12	sam	lun	jeu	sam	mar	ven	ven	lun	mer	sam	lun	jeu	
13	dim	mar	ven	dim	mer	sam	sam	mar	jeu	dim	mar	ven	
14	lun	mer	sam	lun	jeu	dim	dim	mer	ven	lun	mer	sam	
15	mar	jeu	dim	mar	ven	lun	lun	jeu	sam	mar	jeu	dim	
16	mer	ven	lun	mer	sam	mar	mar	ven	dim	mer	ven	lun	
17	jeu	sam	mar	jeu	dim	mer	mer	sam	lun	jeu	sam	mar	
18	ven	dim	mer	ven	lun	jeu	jeu	dim	mar	ven	dim	mer	
19	sam	lun	jeu	sam	mar	ven	ven	lun	mer	sam	lun	jeu	
20	dim	mar	ven	dim	mer	sam	sam	mar	jeu	dim	mar	ven	
21	lun	mer	sam	lun	jeu	dim	dim	mer	ven	lun	mer	sam	
22	mar	jeu	dim	mar	ven	lun	lun	jeu	sam	mar	jeu	dim	
23	mer	ven	lun	mer	sam	mar	mar	ven	dim	mer	ven	lun	
24	jeu	sam	mar	jeu	dim	mer	mer	sam	lun	jeu	sam	mar	
25	ven	dim	mer	ven	lun	jeu	jeu	dim	mar	ven	dim	mer	
26	sam	lun	jeu	sam	mar	ven	ven	lun	mer	sam	lun	jeu	
27	dim	mar	ven	dim	mer	sam	sam	mar	jeu	dim	mar	ven	
28	lun	mer	sam	lun	jeu	dim	dim	mer	ven	lun	mer	sam	
29	mar	jeu	dim	mar	ven	lun	lun	jeu	sam	mar	jeu	dim	
30	mer	ven	lun	mer	sam	mar	mar	ven	dim	mer	ven	lun	
31	jeu	sam	mar	jeu	dim	mer	mer	lun	jeu	sam	mar	jeu	
jours UFA	9	5	10	5	10	5	7	7	6	11	0	75	
jours ent	13	17	10	17	10	15	15	15	13	11	21	179	
26/01/2026												1253	

⇒ La durée de présence de l'apprenti dans l'entreprise :

- 1239 heures

⇒ Le contrat d'apprentissage :

- Il est signé pour une durée qui n'excède pas 12 mois. Il pourra débuter entre le 1er août et le 30 novembre 2026. Une rupture unilatérale de l'employeur ou de l'apprenti est possible pendant les 45 premiers jours en emploi, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée par l'apprenti (art. L.6222-18, al.1).

⇒ Les frais de formation

- Ils sont pris en charge par l'employeur. L'arrêté 2025-585 du 27 juin 2025 a instauré une participation forfaitaire de 750 €, à la charge de l'entreprise, pour tout contrat d'apprentissage préparant un titre de niveau 6.

• Le salaire de l'apprenti

- Pour un jeune de 21 à 25 ans : Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 1 112.05 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage. (*)

Source : www.service-public.fr

Date : 02/03/2026

(*) Information modulable selon la situation de l'apprenti pendant l'année précédente.

⇒ L'aide à l'embauche pour un contrat d'apprentissage

- Un projet de décret est en attente de publication. Voir sur : entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F23556

Source : www.service-public.fr

Date: 02/03/2026